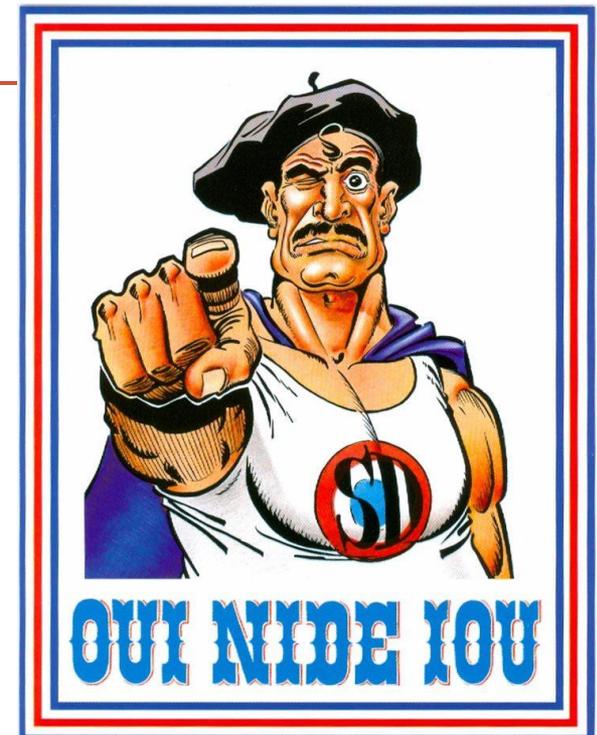


LA FORMATION DE L'INITIATEUR

Stage Initial Initiateur
Mars 2022
Rémy HELLER MF2-IR



Place des initiateurs



- 1^{er} diplôme fédéral d'enseignant :
 - Passage de **plongeur** ... à **enseignant** de la plongée
- E1, si N2 ou N3 :
 - Enseignement jusqu'à 6m (baptêmes, prépa N1...)
- E2, si N4 (GP) :
 - Enseignement jusqu'à 20m (en plus, N2)
- Initiateurs sont les encadrants les plus nombreux
 - Assurent la plupart des formations N1 et N2

Initiateur - MFT

Le diplôme d'initiateur de la FFESSM atteste de la maîtrise des compétences requises pour exercer la fonction d'enseignant Niveau 1 (*E1*) définie dans le Code du Sport relatif aux établissements organisant la pratique de la plongée subaquatique Art. A.322-71 à A. 322-101 et ses annexes notamment annexe III-15b de la sous-section 1.

- Cet encadrant possède les compétences générales suivantes :
 - « Connaître le cadre réglementaire de l'activité ».
 - « Concevoir, réaliser et évaluer un acte d'enseignement ».
 - « Organiser et sécuriser l'activité ».
 - « Organiser un cursus de formation Niveau 1 ».

Prérogatives de l'initiateur E1



Prérogatives de l'initiateur E1



Définies dans le Code du Sport précisés dans le MFT :

- Directeur de plongée (DP) en piscine < 6m
- Enseignement du débutant au N2 de 0 à 6 m (milieu artificiel ou nat)
- Si enseignement en milieu naturel DP est un E3 mini
- Participation aux jurys du N1
- En milieu artificiel : validation des compétences du N1
- Allègements du MF1 (conception péda + péda pratique avec scaphandre et sans scaphandre en surface)

Remarque : un stagiaire initiateur en cours de formation n'a aucune prérogative d'enseignement, c'est le TSI présent sous l'eau qui est responsable de l'action pédagogique lors d'une séance avec des vrais élèves.

Prérogatives de l'initiateur E2



Prérogatives de l'initiateur E2



(Initiateur + Guide de Palanquée – Niveau 4)

En plus des prérogatives précédentes (E1) et sauf avis contraire du Président du Club

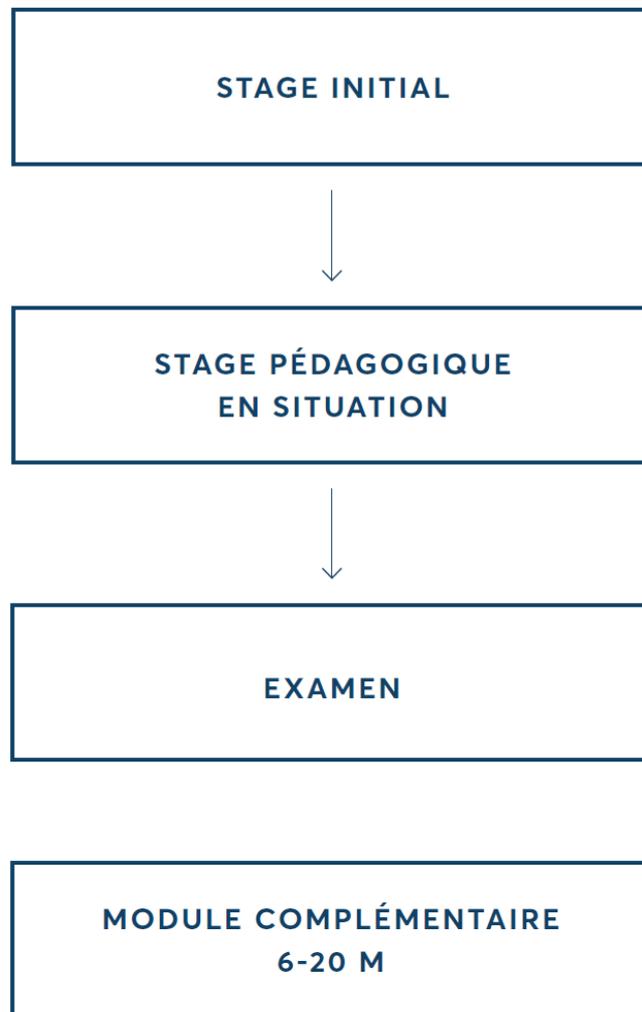
- Enseignement jusqu'au N4 de 0 à 20m
- Si enseignement en milieu naturel DP est un E3 mini
- Valident compétences N1 et N2
 - Délivrance N1 : président de club avec ou sans E3
 - Délivrance N2 : président de club avec E3
- Valident les plongées qu'ils ont encadrées en milieu naturel

INITIATEUR

ARCHITECTURE GÉNÉRALE DE LA FORMATION



La formation de l'initiateur



La formation de l'initiateur



- Stage initial
 - 2 jours (ou 4 ½ journées)
 - Direction et validation par un E4 (MF2 ou BEES2 ou DEJEPS)
- Stage en situation
 - Encadré par un **E4** (MF2 ou BEES2/DEJEPS) ou un **TSI**
 - E4 ou TSI sont responsable de la sécurité de la séance
 - Obligatoirement dans l'eau avec le stagiaire si "**vrais élèves**"
- Examen
 - **3 ans** au maximum après stage initial
 - 4 épreuves

STAGE INITIAL



ACTE D'ENSEIGNEMENT



CONCEVOIR

RÉALISER

ÉVALUER

ORGANISATION

ORGANISER ET
SÉCURISER L'ACTIVITÉORGANISER UN CURSUS
DE FORMATION

Stage en situation



- **16 séances** avec TSI ou E4 (ou 6 j ou 3 x 2 j)
Une séance est constituée d'une ou plusieurs unités de formation (UF)

Nombre minimal d'UF à valider pour chaque UC

- UC1 : 4 UF (+/- associées à UC3)
- UC2 : 4 UF (+/- associées à UC3)
- UC3 : 16 UF, incluant la transmission des connaissances N1 et N2, dont :
 - 8 UF sans scaphandre
 - 8 UF avec scaphandre
- UC5 : 10 UF (+/- associées à UC3)
- UC6 : 6 UF (+/- associées à UC3), intervention à 5 m PMT et scaphandre
- UC10 : (optionnelle) 4 séances à 20 m et 1 j. pédagogique

Finalisation stage



- RIFA Plongée
- Livret de formation complété
- Pour les N2 :
12 plongées en autonomie, attestées par DP
- Avis favorable, du TSI ou E4, pour présenter l'examen

Conditions de candidature à l'Examen



Conditions de candidature à l'Examen



- Licencié FFESSM
- Age \geq 18 ans dès l'entrée en formation
- Etre francophone
- Certificat médical \leq 1 an
- Niveau 2 ou équivalent
- RIFA plongée : carte
- Présentation par Président du club
- Si N2 : avoir effectué **12 plongées en autonomie** depuis le N2 (pas si N3, GP ou DP)
- Avoir validé le stage initial et le stage en situation

Si échoue à l'examen ne peut se représenter avant un délai de 30 jours pleins à une autre session

L'Examen



En milieu naturel ou en piscine

Epreuves

- Mannequin : coef. 1
- Réglementation : coef 2
- Pédagogie : coef 4
 - Péda pratique : coef 2
 - Péda organisationnelle : coef 2

Possibilité d'avoir le MFT pendant les épreuves de péda
Mais pas les notes personnelles !

Mannequin



- Epreuve proche du GP (2-6m de prof)
- Temps noté sur **12** (>8' → éliminé)
- Tenue mannequin sur **8**
 - Attention à la prise
- Elimination si note < 10/20

Réglementation



- Réglementation appliquée aux prérogatives de l'initiateur de club
- Réponses courtes et QCM sur questionnaire (Codep68)

Pédagogie pratique



30' préparation + 30' avec jury

- Sujets :
 - Leçon faite à un ou plusieurs élèves du débutant au niveau 2
- Déroulement :
 - Briefing au jury
 - Leçon à l'élève en surface
 - Passage dans l'eau
→ dans tous les cas !
 - Débriefing
 - Questions du jury

Pédagogie organisationnelle



30' préparation + 30' avec jury

- Sujets :
 - Organisation des séances
 - Gestion du bassin
 - Feuille de palanquée
- Déroulement :
 - Présentation 10'
 - 10 à 20' de questions

L'Examen



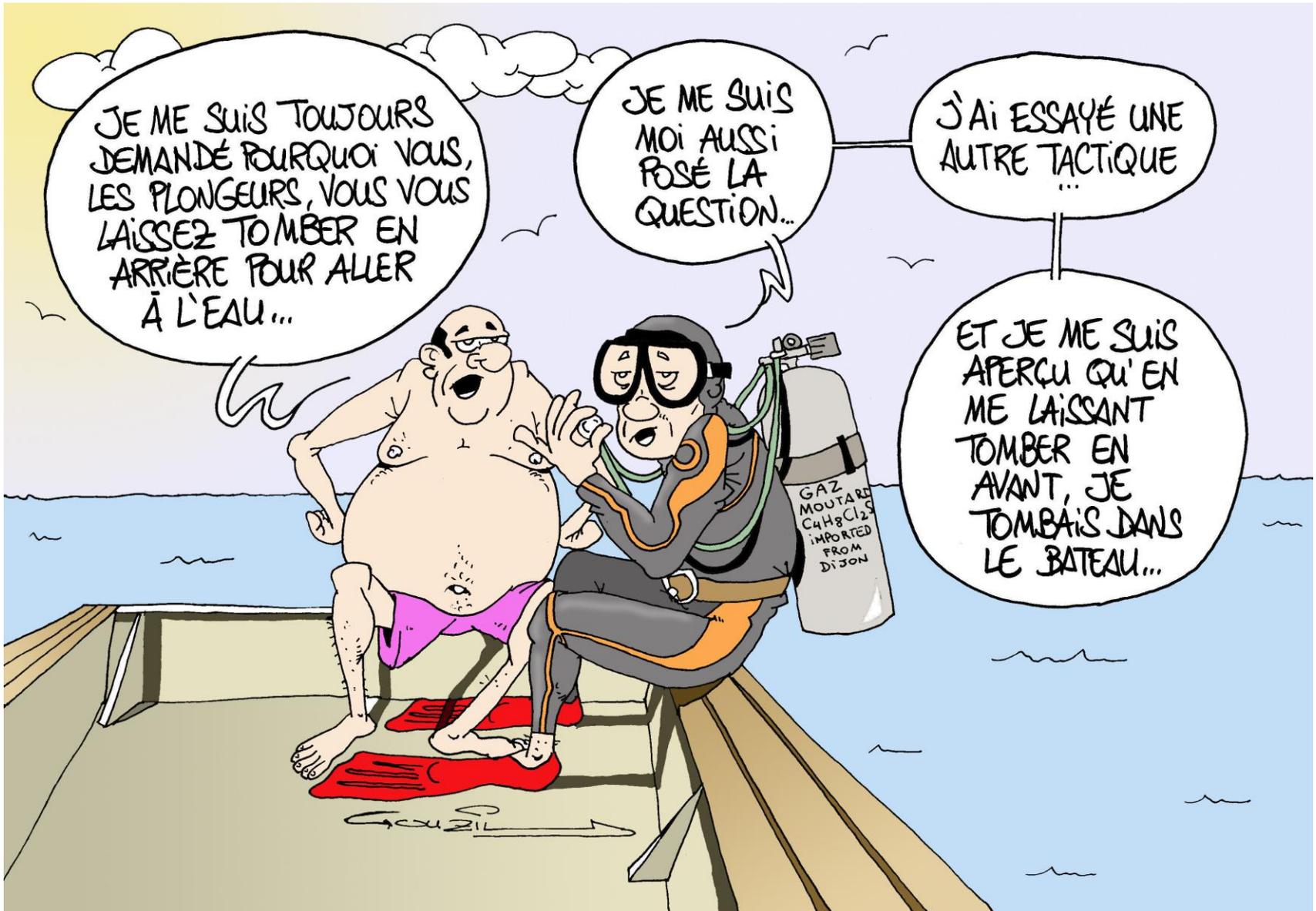
Conditions de réussite

- Après application des coef :
au moins 70/140 points
- Sont éliminatoires :
 - Toute note $< 05/20$
 - Mannequin : si $< 10/20$ ou abandon
 - Note $< 10/20$ sur la moyenne des 2 épreuves pédagogiques

L'INITIATEUR



**Accueille, conseille et répond aux demandes des plongeurs et du public
C'est un modèle, dans sa technique et son comportement**



Initiateur



Bon courage à tous !